

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant autorisation de travaux
Rue du Docteur Jean Pidoux
Commune de **POUGUES-LES-EAUX**

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,
VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route notamment les articles R411-8, R417-10, L325-1 et L325-3
VU l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie.
VU la demande de l'entreprise Electrique Agen.

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser les travaux et de sécuriser l'emprise du chantier.

A R R E T E

Article 1er : L'entreprise Electrique Agen est autorisée à réaliser des travaux de terrassement destinés à la dissimulation du réseau du SIEEEN.

Article 2 : Les travaux se dérouleront **du lundi 22 juin au vendredi 11 septembre 2026**, rue du Docteur Jean Pidoux, sur la section comprise entre son intersection avec la rue du Docteur Mignot et la rue des Sainfoins.

Article 3 : Pendant toute la durée des travaux et au droit du chantier, **la circulation** des véhicules sera maintenue sous alternat et régulée par des **feux tricolores** temporaires mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle livre I, 8^{ème} partie, la fourniture, la pose, la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise Electrique Agen.

Article 5 : L'entreprise est seule responsable, tant envers la ville de Pougues-Les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelque nature que ce soit, ainsi que tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Il devra être assuré au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

Article 6 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, l'entreprise Electrique Agen, la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise :

- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Pougues-Les-Eaux
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de MARZY
- Monsieur le Responsable de l'UTIR de Varennes-Vauzelles
- Nevers Agglomération (service collecte)
- Tanéo Nevers

Fait et arrêté à Pougues-Les-Eaux, 06 juin 2026.

Le 1er Adjoint,

Gilles Bertrand

Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr



VILLAGES ÉTAPES
FAITES VOS VOYAGES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Villages d'avenir

